

**Département
de la Drôme**
Arrondissement
de Valence
Commune
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N°18/2023

Nombre de membres présents en exercices :23

Nombres de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric,

M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, Mme BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédérique, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, Mme Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à Mme Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE – ARCHE AGGLO

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo propose un soutien technique aux Communes pour la gestion de la voirie et de ses dépendances sur une base contractuelle.

Pour se faire, il convient de signer une convention, entre la Commune et ARCHE Agglo, qui précise les deux missions qui seront accomplies par les services communautaires, à savoir :

Une mission d'assistance technique pour :

- Travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale dans le cadre des campagnes annuelles habituelles ;
- Travaux d'aménagement de la voirie, impliquant une modification de l'assiette des voies, et donc la réalisation d'un avant-projet ou projet ;
- Travaux de rénovation / réparation des ouvrages d'arts de faible importance.

Une mission de conseil correspondant à :

- Conseils techniques d'ordre général pour la voirie et ses dépendances ;
- Conseils techniques d'entretien des ouvrages d'arts ;
- Conseils administratifs ou juridiques liés à la voirie ;

- Conseils en matière de gestion du domaine public pour la prise et la rédaction par la Commune d'actes spécifiques ou litigieux.

La convention prendra effet à la date de signature et se terminera le 31 décembre 2022. Elle ne sera pas reconductible.

La participation financière est déterminée de la façon suivante :

- Pour des travaux de moins de 12 520€ HT : la rémunération est de 1/10^{ème} du montant HT des travaux réalisés auquel s'ajoutent 3% de ce même montant ;
- Pour des travaux à partir de 12 520€ HT : forfait de 1 252€ auquel s'ajoutent 3% du montant HT des travaux réalisés ;
- Pour les conseils techniques, administratifs, le montage des marchés à bons de commande et accords-cadres : la participation est fixée à la demi-journée ou à la journée en fonction du temps réellement passé par le technicien. Le tarif est porté à 200€ HT la demi-journée et 400€ HT la journée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de soutien technique avec ARCHE Agglo dans les conditions telles que définies ci-dessus, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
De sa transmission en préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire,
Michel GOUNON

The image shows a blue ink signature of Michel GOUNON over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA RIBOURNAN' at the top, 'MUNICIPALITE' at the bottom, and '(Drôme)' at the very bottom. There are also two stars on either side of the central emblem.